



FLORA S.A.S. - di Grimaldi Oscar Maria & Co
Castelletto Sopra Ticino (NO) - Via Cicognola n° 104
Tel&Fax 0039-0331-923032
e-mail: amministrazione@campingitalialido.it

REGLEMENT CAMPING ITALIA LIDO

Rev 02/0126

1. CONDITIONS DE RESERVATION

Il est possible de réserver en ligne ou en contactant directement le Camping par e-mail ou par téléphone.

Il est également possible de contacter le Camping en envoyant le formulaire « Demander de devis » présent sur le site, complété dans son intégralité. Tout formulaire soumis de manière incomplète sera considéré comme nul.

Chaque formulaire est valable pour une réservation.

Dès réception de la demande, le Camping adresse au client l'offre de réservation (BK à indiquer pour chaque communication ultérieure) indiquant : le type d'hébergement (Camping/Village/Glamping), les dates d'arrivée et de départ, le montant total et celui relatif à l'acompte.

Ce n'est qu'à réception de l'acompte que le Camping enverra la confirmation de la réservation définitive.

Le prix indiqué en phase d'offre est lié à la date d'expiration de l'option, au-delà de laquelle il peut subir des variations.

La réservation est personnelle et inaccessible.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT et POLITIQUE D'ANNULATION

En cas de TARIF STANDARD, pour confirmer la réservation, il est nécessaire d'envoyer un acompte de confirmation de 30% dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de notre offre.

En cas d'annulation ou de modification de la durée du séjour, l'acompte sera restitué selon les modalités suivantes :

- dans les 60 jours dès l'arrivée : remboursement à 100%
- de 59 à 30 jours dès l'arrivée : remboursement de 50%
- aucun remboursement ne sera accordé pendant 29 jours

Frais bancaires à la charge du client.

Dans le cas d'un TARIF RÉDUIT NON REMBOURSABLE, le paiement de la totalité du montant est requis pour confirmer la réservation dans les 3 jours ouvrés suivant la réception de notre offre.

En cas d'annulation/non-présentation/changement de date, aucun remboursement ne sera accordé.

Les paiements peuvent être effectués par carte bancaire, virement bancaire et Satispay.

Le solde de la réservation et la taxe de séjour doivent être réglés à l'arrivée – LES CHÈQUES NE SONT PAS ACCEPTÉS.

Le paiement de la taxe de séjour est exigé en espèces.

3. CHECK-IN E CHECK-OUT

Check-in Camping:

10h00 – 20h00 avril, octobre

10h00 – 21h00 mai, juin, septembre

10h00 – 21h30 juillet, août

Check-in Village :

14h30 – 20h00 avril, octobre

14h30 – 21h00 mai, juin, septembre

ore 14:30 – 21:30 luglio, agosto

Check-out Camping/Village: 08:30 – 10:00 avril-octobre

En prenant rendez-vous avec la réception, il est possible d'organiser un check-in tardif, pour lequel 30,00 € seront facturés.

Dans tous les cas, après 21h30, il n'est plus possible de s'enregistrer.

À son arrivée, tous les clients doivent remettre à la Réception leur pièce d'identité à des fins d'enregistrement légal, communiquant toute possession d'animaux, bateaux, chariots, etc. si non indiqué au moment de la réservation.

En cas de retard ou de non-présentation, l'emplacement reste à la disposition du client jusqu'à 12h tandis que les hébergements du Village restent disponibles jusqu'à 10h le lendemain, sauf notification préalable.

Lors du check-in, un dépôt de garantie de 50,00 euros sera demandé pour les séjours jusqu'à 3 jours et de 100,00 euros pour les séjours plus longs, à payer en espèces à titre de garantie pour tout dommage causé au logement ou pour non-observation de l'art. 4 de ce règlement. La caution peut également être déposée par carte bancaire (le montant sera débloqué après vérification du logement et recrédié sur le compte avec des délais qui varient en fonction de votre établissement de crédit).

Tous les clients recevront un bracelet d'identification du camping, qui DOIT être porté pendant toute la durée du séjour. Le bracelet est personnel et inaccessible, fabriqué dans un matériau non toxique et hypoallergénique et permet une identification immédiate, évitant ainsi les contrôles répétés et ennuyeux du personnel qui veille à votre sécurité. Il permet également de réduire les phénomènes d'activités illégales d'étrangers qui, sans aucun titre, bénéficient de prestations payées par vos soins et destinées exclusivement à vous.

Départ Camping/Village : 8h00 – 10h00

En prenant rendez-vous avec la réception, il est possible d'organiser un check-out anticipé, pour lequel 30,00 € seront facturés.

En cas de départ après l'heure indiquée, le tarif journalier dû sera appliqué.

Tous les clients au départ sont priés de quitter le camping avant 10h30, faute de quoi le tarif journalier dû sera appliqué.

Une arrivée tardive ou un départ anticipé nécessitera toujours le paiement de la totalité de la période réservée, même si le logement est reloué.

La Direction se réserve le droit, à sa seule discrétion, de ne pas accepter de Clients indésirables ou dépassant la capacité maximale de l'hébergement.

4. COMMENT QUITTER LES UNITÉS D'HÉBERGEMENT AU DÉPART

Le ménage effectué par le Camping et à la charge des Clients concerne le nettoyage et la désinfection ordinaire des chambres effectuées après chaque séjour.

Nous demandons donc à nos aimables Hôtes de respecter les instructions suivantes avant de se présenter à la réception pour le check-out.

RÉFRIGÉRATEUR et GARDE-MANGER : exempts de vivres, le réfrigérateur éteint

INVENTAIRE : matériel et accessoires laissés propres et séchés

CUISINE : kitchenette et vaisselle lavée et séchée

DÉCHETS : doivent être éliminés dans la Zone Écologique appropriée présente dans le camping

Dans le cas où des dommages auraient été causés accidentellement au logement ou à une partie de l'inventaire, ils doivent être signalés dans les plus brefs délais à la Réception.

Nettoyage extraordinaire : le non-respect du règlement indiqué ci-dessus entraînera une facturation de 30,00 euros qui sera déduite du dépôt de garantie demandé à l'arrivée, en espèces ou sur carte de crédit.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LES LOGEMENTS

L'article 1 de la loi 584 et l'article 51 prévoient l'obligation de se conformer lors de l'affichage de ce panneau interdisant de fumer dans les activités publiques. Elle communique également les sanctions qui peuvent être demandées en cas de non-respect de la loi de 27,50 € à 250,00 €.

5. ENREGISTREMENT DES BATEAUX



Tous les bateaux présents dans le camping doivent être enregistrés à la réception et, s'ils mesurent plus de 2,5 m, doivent afficher/demander la marque d'identification de la province de Verbano Cusio Ossola, après paiement du bulletin de versement postal et remplissage du formulaire correspondant.
Le service supplémentaire peut être demandé, moyennant un coût supplémentaire, au moment de la réservation.

6. UTILISATION DU PONTAIRE

La réservation du siège ponton est obligatoire.
Le montant relatif au navire et à l'embarcadère sera comptabilisé pour la totalité du séjour réservé, quelle que soit leur utilisation réelle.
L'emplacement numériquement marqué sur le quai est attribué par la Direction et il est INTERDIT de le modifier sans autorisation.
L'embarcadère est également accessible aux clients du restaurant Italia Lido sous réserve de disponibilité.
L'accès à l'embarcadère se fait via le code attribué lors de l'enregistrement.
IL EST INTERDIT de séjourner sur le quai à d'autres fins que pour se rendre à son bateau, à la piscine ou au WaterDreams.

7. LES PLAGES

Le Camping Italia Lido dispose de deux plages privées.
Une plage est située à l'intérieur du Camping et est à l'usage exclusif de nos Clients, qui peuvent utiliser leurs propres transats et parasols ou les louer.
À l'extérieur du camping se trouve la plage Dog Friendly.
IL EST INTERDIT de laisser des bateaux, canots, canoës et autres objets sur la plage.

8. VISITEURS/INVITÉS OCCASIONNELS

L'entrée des visiteurs au camping est exclusivement à la discrétion de la direction qui doit être informée au préalable.
L'entrée des visiteurs et invités pendant les heures de journées prévues est autorisée sur présentation d'une pièce d'identité, avec un permis de courte durée (maximum 1 heure), si le visiteur/invité prolonge sa visite, il est tenu de payer le tarif journalier selon liste de prix.
Le Client du Camping est tenu de s'assurer que ses visiteurs disposent de l'autorisation de la Direction, qu'ils portent le bracelet reçu de la Réception à leur arrivée et est responsable de leur comportement au sein du Camping.
Les personnes non enregistrées trouvées à l'intérieur du camping seront soumises à une majoration de 50 % et à une expulsion immédiate.
Si le client reste même pour la nuit, il devra en informer la Réception et devra payer la taxe de séjour en vigueur.

9. HORAIRES D'ENTREE

	BARRE D'ENTRÉE	PORTAIL PIÉTON	PARKING DE NUIT
mars avril mai septembre octobre	h. 08.00 - h. 21.00	travaille toujours	h. 21.00 - h. 08.00
juin juillet aout	h. 08.00 - h. 22.00	travaille toujours	h. 22.00 - h. 08.00

Pendant les horaires indiqués, la barrière, le portail piéton et le parking de nuit peuvent être ouverts en saisissant le code attribué lors de l'enregistrement sur le clavier situé à proximité de ceux-ci.

10. COLLECTE SÉPARÉE DES DÉCHETS

C'est obligatoire par la loi, nous vous invitons donc à utiliser notre ESPACE ÉCOLOGIQUE et à suivre les instructions données par la Réception et celles signalées sur les conteneurs appropriés.

11. UTILISATION DU BARBECUE

L'utilisation du barbecue à gaz et à charbon sur l'EMPLACEMENT et à l'extérieur des LOGEMENTS n'est autorisée que si une distance de sécurité est maintenue avec les structures et toujours dans le respect des autres clients.

12. CHIENS

Les chiens sont les bienvenus dans notre camping. Nous leur avons réservé un espace canin où ils peuvent courir librement. À l'intérieur du camping ils doivent toujours être tenus en laisse et emmenés à l'extérieur ou à l'espace canin pour leurs besoins. Dans tous les cas, les propriétaires sont obligés de collecter les excréments de leurs chiens et de les jeter dans les poubelles de recyclage. Il est strictement INTERDIT de les amener à la plage intérieure et à la piscine, mais ils peuvent être amenés à la plage réservée aux chiens qui se trouve juste à l'extérieur du camping. Ils sont autorisés dans certains hébergements locatifs uniquement sur demande et sur réservation.

13. SILENCE

IL EST INTERDIT de circuler des voitures ou des motos lorsque la barrière d'entrée est fermée (voir point 9.). Les voitures garées sur le parking de nuit peuvent être déplacées à l'intérieur du camping après 8h30.
Entre 23h00 et 8h00, sont INTERDITES toutes les activités susceptibles de troubler la tranquillité des campeurs : maintenir un volume élevé à la radio/TV, parler fort, jeter du verre dans les poubelles.

14. PISCINE

La piscine est ouverte tous les jours, du 15 mai au 15 septembre, selon les conditions météorologiques.
La Direction se réserve le droit de la fermer à tout moment en raison de conditions météorologiques défavorables.
L'entrée est réservée exclusivement aux clients du Camping. Nous vous rappelons que le port d'un bonnet et de chaussons est obligatoire pour la piscine ; les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un parent ou tuteur, pour les petits enfants l'utilisation de couches de natation est obligatoire.

15. MINEURS

L'accès au camping des mineurs n'est autorisé qu'en compagnie d'un parent ou d'un adulte adoptif qui sera tenu responsable du comportement du mineur et ne devra pas troubler la tranquillité et la sécurité des clients du camping. Dans le cas contraire, toute la famille ou le groupe devra quitter le camping.

16. EAU NOIRE ET GRISE

Il est strictement INTERDIT de verser de l'eau sale sur l'emplacement, dans les égouts des rues, dans le lac ou de jeter de l'eau à proximité des plantes.

17. UTILISATION DU PARC AQUATIQUE OHANA

Voir rubrique spécifique

La Direction se réserve le droit d'expulser du camping toute personne responsable de vol ou d'actes de harcèlement ou de vandalisme.

En vous invitant à respecter l'environnement dans l'intérêt de tous et à utiliser les installations du camping avec précaution, nous vous remercions de votre attention et vous souhaitons un bon séjour.